



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**

**11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III**

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau, Québec K1A 0S5

via courriers/messagerie: J8X 4A6

Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Aiguilles bifurquées	
Solicitation No. - N° de l'invitation 6D024-193081/A	Date 2019-12-27
Client Reference No. - N° de référence du client 6D024-193081	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-960-78298	
File No. - N° de dossier pv960.6D024-193081	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-02-10	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: O'Gorman, Cindy	Buyer Id - Id de l'acheteur pv960
Telephone No. - N° de téléphone (819) 712-1748 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de l'équipement scientifique, des produits photographiques et pharmaceutiques

L'Esplanade Laurier

140 O'Connor Street,

East Tower, 7th Floor

Ottawa

Ontario

K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Demande de proposition (DDP)

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 BESOIN.....	3
1.2 COMPTE RENDU.....	3
1.3 ACCORDS COMMERCIAUX.....	3
1.4 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	5
2.4 LOIS APPLICABLES	5
PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	6
3.2 SECTION I : SOUMISSION TECHNIQUE	7
3.3 SECTION II : SOUMISSION FINANCIÈRE.....	7
3.4 SECTION III : ATTESTATIONS.....	8
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	9
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	9
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	10
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	10
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ..	10
PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	12
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	12
6.2 BESOIN.....	12
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	12
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	12
6.5 RESPONSABLES.....	13
6.6 PAIEMENT	14
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	15
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	15
6.9 LOIS APPLICABLES	15
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	15
6.11 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i>	16
6.12 INSTRUCTIONS POUR L'EXPÉDITION	16
ANNEXE A - BESOIN	17
PARTIE 1 – BESOIN.....	17
PARTIE 2 – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES	18
ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT	19

N° de l'invitation - Sollicitation No.
6D024-193081/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
6D024-193081

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
pv960.6D024-193081

Id de l'acheteur - Buyer ID
pv960
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE C – LISTE DE PRODUIT	20
PIÈCE JOINTE 1 – LE CALCUL DU TOTAL DES PRIX DE LA SOUMISSION.....	21
PIÈCE JOINTE 2 – INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	23
PIÈCE JOINTE 3 - LISTE COMPLETE DES ADMNISTRATEURS.....	24

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail sous l'**Annexe A**.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP).

1.4 Service Connexion postal

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la **partie 2**, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la **partie 3**, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2019-03-04) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Clauses du Guide des CCUA [B1000T](#) (2014-06-26) Condition du matériel - soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant:

Réception des soumissions - TPSGC

Place du Portage, Phase III, Tour B
11, rue Laurier
Gatineau (Québec)
Pour les services de messagerie : J8X 4A6
Pour le courrier régulier : K1A 0S5

Téléphone: (819) 420-7201
No de télécopieur: (819) 997-9776

Remarque 1: Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postal pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque 2: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion

N° de l'invitation - Sollicitation No.
6D024-193081/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
6D024-193081

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
pv960.6D024-193081

Id de l'acheteur - Buyer ID
pv960
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Aucune soumission ne doit être envoyée directement à l'autorité contractante de TPSGC.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

3.2 Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondront à ces exigences. Les soumissionnaires devraient démontrer leur capacité de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

La soumission technique devrait traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

La soumission technique comporte les éléments suivants :

- a) **Documentation technique** : Dépliants techniques ou des données techniques pour démontrer la conformité à l'exigence décrite dans l'**Annexe A**.
- b) **La liste de produits** : Les soumissionnaires *doivent* inclure une liste de produits complète indiquant : le nom du produit, le nom du fabricant, le modèle et le numéro de chaque composante qui compose le système. Les soumissionnaires doivent également indiquer le point de fabrication et d'expédition de la marchandise ou où le service sera exécuté : Le soumissionnaire doit utiliser le formulaire fourni à l'**Annexe C**.

3.3 Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

- a) **l'établissement des prix** : Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière conformément à la base de paiement, y compris le **tableau 1** et le **tableau 2**, de l'**Annexe B** – Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.
- b) **Coûts à inclure** : La soumission financière doit inclure tous les coûts pour le besoin décrit dans la demande de soumissions pour toute la durée du contrat.

3.3.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter la **pièce jointe 2** « Instruments de paiement électronique », afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si la **pièce jointe 2** « Instruments de paiement électronique » n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
6D024-193081/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
6D024-193081

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
pv960.6D024-193081

Id de l'acheteur - Buyer ID
pv960
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.3.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.4 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la **Partie 5**.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

Critères d'évaluation techniques obligatoires

Les critères d'évaluation techniques obligatoires sont décrits dans l'**Annexe A, partie 2**.

4.1.2 Évaluation financière

L'évaluation financière sera effectuée par le calcul du total des prix de la soumission en conformité avec les prix fournis dans l'**Annexe B - Base de paiement** et selon les calculs décrits dans la **pièce jointe 1**.

Évaluation des prix de soumission

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, rendu droits acquittés (DDP) Ottawa, ON Incoterms® 2010, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens et les taxes applicables sont en sus.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la soumission

5.1.2.1 Certification de conformité

Le soumissionnaire certifie que tous les produits proposés sont conformes, et continueront de se conformer pendant toute la durée du contrat, au besoin décrit sous **Annexe A**.

Signature du représentant autorisé du soumissionnaire

Date

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la

N° de l'invitation - Sollicitation No.

6D024-193081/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

6D024-193081

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

pv960.6D024-193081

Id de l'acheteur - Buyer ID

pv960

N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement. (compléter **la pièce joint 3**)

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

5.2.3 Attestations des instruments médicaux homologués en vigueur du Canada

Le soumissionnaire retenu aura **21** jours calendaires pour garantir que le produit soumis a une homologation des instruments médicaux en vigueur et valide, publié par le Bureau des matériels médicaux (Bureau) de la Direction des produits thérapeutiques de Santé Canada comme indiqué sous la liste des instruments médicaux homologués en vigueur (MDALL).

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

6.2.1 Besoin initial

L'entrepreneur doit fournir les biens qui sont décrits en détail sous l'**Annexe A** – Besoin.

6.2.2 Besoin optionnel

- a) L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'obtenir les biens qui sont décrits à l'**Annexe A** en vertu des mêmes conditions et aux prix et aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.
- b) L'autorité contractante peut se prévaloir de cette option à n'importe quel moment avant la fin du contrat en envoyant un avis à l'entrepreneur.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.3.2 Conditions générales supplémentaires

[4001](#) (2015-04-01) Achat, location et maintenance de matériel

s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est du ([date d'attribution du contrat](#)) au 31 mars, 2025 inclusivement.

6.4.2 Date de livraison

Tous les livrables doivent être reçus au plus tard le **29 mai, 2020**.

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'**Annexe A** du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Cindy O'Gorman
Spécialiste en approvisionnement
Division de l'équipement scientifique, des produits médicaux et photographiques - PV
Services Publics et Approvisionnement Canada, Programme des approvisionnements
Gouvernement du Canada
L'Esplanade Laurier, tour est, 7e étage,
140 rue O'Connor Ottawa, Ontario K1A 0S5

Courriel : Cindy.O'Gorman@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Téléphone : (819) 712-1748

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le responsable technique pour le contrat est : *(À remplir seulement à l'attribution du contrat)*

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Comptes à payer *(À remplir seulement à l'attribution du contrat)*

Nom:
Téléphone:
Courriel:

6.5.4 Représentant de l'entrepreneur (à remplir par le soumissionnaire)

Nom et numéro de téléphone (avec poste s'il y a lieu) de la personne responsable de ce qui suit :

Renseignements généraux

Nom : _____

No de téléphone : _____ poste: _____

Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____

No de téléphone : _____ poste: _____

Courriel : _____

6.5.5 Comptes à payer de l'entrepreneur (à remplir par le soumissionnaire)

Nom:

Téléphone:

Courriel:

6.6 Paiement**6.6.1 Base de paiement – Besoin initial**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme, précisé dans le **tableau 1** de l'**Annexe B**, selon un montant total de _____ \$ (*À remplir seulement à l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Base de paiement – Besoins optionnels

Pour l'option d'achat de besoins additionnels tant que précisé dans l'**Annexe A**, si le Canada décide de se prévaloir de cette option, le Canada paiera à l'entrepreneur les prix unitaires fermes, établi dans le **tableau 2** de l'**Annexe B** – Base de paiement. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

6.6.3 Méthode de Paiement

Clause du *Guide des CCUA* **C2000C** (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

Clause du *Guide des CCUA* **H1000C** (2008-05-12) Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* **H1001C** (2008-05-12) Paiements multiples

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants : (*À mettre à jour au moment de l'attribution du contrat selon les réponses à la pièce jointe 2*)

a) Carte d'achat Visa ;

b) Carte d'achat MasterCard ;

c) Dépôt direct (national et international) ;

d) Échange de données informatisées (EDI) ; ou

e) Virement télégraphique (international seulement)

6.7 Instructions relatives à la facturation

6.7.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6.7.2 Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement. *(À remplir seulement à l'attribution du contrat)*

- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- c. Un (1) exemplaire doit être envoyé au chargé de projet identifié sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- d. Pour faciliter le processus de paiement, il est important que l'entrepreneur indique le numéro de contrat sur toutes les factures d'expédition et les bordereaux d'expédition. L'omission de le faire causera un retard de paiement et aura un impact sur la date utilisée pour calculer l'intérêt sur les comptes en souffrance.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires:
4001, Achat, location et maintenance de matériel;
- c) les conditions générales 2010A les conditions générales - biens (complexité moyenne);

N° de l'invitation - Sollicitation No.
6D024-193081/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
6D024-193081

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
pv960.6D024-193081

Id de l'acheteur - Buyer ID
pv960
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

-
- d) **Annexe A**, Besoin;
e) **Annexe C**, Liste de produits;
f) **Annexe B**, Base de paiement; et
g) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*).

6.11 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [A2000C](#) (2006-06-16) Ressortissants étrangers
Clause du *Guide des CCUA* [A2001C](#) (2006-06-16) Ressortissants étrangers
Clause du *Guide des CCUA* [A9068C](#) (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement
Clause du *Guide des CCUA* [B7500C](#) (2006-06-16) Marchandises excédentaires
Clause du *Guide des CCUA* [D2001C](#) (2007-11-30) Étiquetage
Clause du *Guide des CCUA* [D2025C](#) (2017-08-17) Matériaux d'emballage en bois
Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28) Assurance

6.12 Instructions pour l'expédition

6.12.1 Instructions pour l'expédition - livraison à destination

6.12.1.1 Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

Rendu droits acquittés (DDP) Ottawa, ON comme indiqué à l'**Annexe A** selon les Incoterms® 2010 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

6.12.1.2 L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

ANNEXE A - BESOIN

Aperçu

Le Bureau des services d'intervention d'urgence (BSIU) de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) souhaite établir un marché pour la fourniture et la livraison de 6 000 000 d'aiguilles bifurquées.

Contexte

Au cours d'un désastre ou d'une urgence de santé à l'échelle nationale, le BSIU est responsable du soutien aux services sanitaires et sociaux d'urgence dans les provinces, dans les territoires ou à l'étranger. Le BSIU assure la gestion des fournitures médicales et pharmaceutiques, ainsi que celles liées aux urgences.

Partie 1 – BESOIN

Le besoin doit répondre à toutes les exigences techniques suivantes et à tous les critères d'évaluation technique obligatoires indiqués à la **partie 2**.

1. Les aiguilles bifurquées doivent avoir une durée de conservation d'au moins cinq (5) ans.
2. Les aiguilles bifurquées doivent avoir un numéro d'homologation d'instrument médical en vigueur délivré par le Bureau des matériels médicaux de la Direction des produits thérapeutiques de Santé Canada. Si le numéro d'homologation est archivé au moment de la soumission, il incombe au fournisseur de satisfaire à toutes les exigences réglementaires et de prendre les dispositions nécessaires pour rétablir l'homologation **avant** l'attribution du marché. Le ou les numéros d'homologation d'instrument médical et le statut d'homologation de l'aiguille doivent être inclus dans le dossier d'appel d'offres à la partie 2 de l'annexe A, Critère obligatoire **O8**.

Le marché comprend également l'option d'acheter de quantités d'aiguilles bifurquées supplémentaires conformément aux prix détaillé à l'**Annexe B, tableau 2**. L'achat de quantités supplémentaires peut survenir à plusieurs reprises, selon la demande, pendant la durée du contrat.

Adresse de livraison :

ASPC – Dépôt des services d'urgence
1481A rue Michael
Ottawa (Ontario)
K1B 3R5

Partie 2 – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES

Les exigences suivantes sont les critères d'évaluation techniques obligatoires qui seront évaluées au cours de l'évaluation des soumissions. En outre, le soumissionnaire sera tenu de répondre à toutes les exigences techniques obligatoires pour la période du contrat

Les soumissionnaires doivent faire des renvois entre les critères techniques obligatoires dans un format concis en utilisant la page, le paragraphe (s) et les sous-paragraphe(s) comme applicable à leur documentation technique à l'appui.

N° d'article	CRITÈRES	LE SOUMISSIONNAIRE DOIT FOURNIR LES DOCUMENTS SUIVANTS POUR JUSTIFIER LA CONFORMITÉ	RENOI (p. ex. nom du document, numéro de page et de paragraphe) À LA JUSTIFICATION DANS LA SOUMISSION TECHNIQUE	OUI	NON
O1	L'aiguille doit être stérile et emballée individuellement.	Fiche technique, brochure, catalogue, lien Web			
O2	L'aiguille ne doit pas contenir de latex.	Fiche technique, brochure, catalogue, lien Web			
O3	L'aiguille doit être à usage unique et jetable.	Fiche technique, brochure, catalogue, lien Web			
O4	L'aiguille doit être munie de deux pointes qui permettent de pénétrer ou de perforer la peau d'un patient et d'administrer une dose du vaccin, les pointes étant séparées par une tige creuse en U capable de contenir une dose unitaire de vaccin.	Fiche technique, brochure, catalogue, lien Web			
O5	L'aiguille doit mesurer au moins 2,5 pouces de long (± 0,5 pouce) et 0,38 pouce de diamètre (± 0,05 pouce).	Fiche technique, brochure, catalogue, lien Web			
O6	L'aiguille doit permettre d'administrer A) ou B) : A) une quantité de vaccins antivarioliques équivalente à la quantité administrée conformément au brevet 3,194,237 de Rubin (1965), ou B) à la quantité administrée par les aiguilles bifurquées utilisées dans le cadre du Programme d'éradication de la variole de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).	Fiche technique, brochure, catalogue, manuel, lien Web			
O7	Le fournisseur doit avoir obtenu une licence d'établissement pour les instruments médicaux (LEIM) auprès de Santé Canada.	Numéro de licence d'établissement pour les instruments médicaux _____			
O8	L'aiguille bifurquée doit avoir un numéro d'homologation d'instrument médical délivré par le Bureau des matériels médicaux de la Direction des produits thérapeutiques de Santé Canada. Il incombe au fournisseur de satisfaire à toutes les exigences réglementaires et de prendre les dispositions nécessaires pour rétablir l'homologation avant l'attribution du marché (consulter la Partie 5 – Attestations, article 5.2).	Numéro d'homologation d'instrument médical _____ Statut : en vigueur ou archivé _____			

ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT

Le soumissionnaire doit fournir tous les prix demandés dans les tableaux ci-dessous conformément à l'article 6.6 - Base de paiement.

Tableau 1: Besoin initial:

Article No.	# de partie	Description	Nombre d'unités	Unité	Prix unitaire ferme	Prix calculé
1		Des aiguilles bifurquées qui répondre à toutes les exigences techniques décrits en détail sous l' Annexe A . Doivent inclure livraison.	6,000,000	chaque	\$	\$
		Prix évalué (identifier l'unité monétaire) _____				\$

Tableau 2: Besoin optionnel:

Si le Canada décide de se prévaloir de l'option d'acheter de quantités d'aiguilles bifurquées supplémentaires selon les biens qui sont décrits en détail sous l'**Annexe A**, les prix unitaires fermes seront comme suit :

		Prix unitaire ferme (chaque) pour quantités supplémentaires selon la demande dans chaque année indiqué		
		Pour les l'achat dans les quantités suivantes (doivent inclure livraison) :		
Année	Year Range	0 – 2 Million	2,000,001 – 4 Million	4,000,001 – 6 Million
Année 1 (A1)	Le 1ier avril, 2020 au 31 mars, 2021	\$	\$	\$
Année 2 (A2)	Le 1ier avril, 2021 au 31 mars, 2022	\$	\$	\$
Année 3 (A3)	Le 1ier avril, 2022 au 31 mars, 2023	\$	\$	\$
Année 4 (A4)	Le 1ier avril, 2023 au 31 mars, 2024	\$	\$	\$
Année 5 (A5)	Le 1ier avril, 2024 au 31 mars, 2025	\$	\$	\$
		(identifier l'unité monétaire)		

N° de l'invitation - Sollicitation No.
6D024-193081/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
6D024-193081

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
pv960.6D024-193081

Id de l'acheteur - Buyer ID
pv960
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE C – LISTE DE PRODUIT

Le soumissionnaire doit inclure une liste de produits complète indiquant : le nom du produit, le nom du fabricant, le modèle et le numéro. Les soumissionnaires doivent également indiquer le point de fabrication et d'expédition de la marchandise dans le tableau suivante selon l'**Article 3.2 (a)** – Liste Des Produits.

Tableau 2: Liste Des Produits:

Nom du produit	Modèle/no de la pièce	Nom du manufacturier	Point de fabrication	Point d'expédition

PIÈCE JOINTE 1 – LE CALCUL DU TOTAL DES PRIX DE LA SOUMISSION

(D'après partie 4, article 4.1.2)

Le tableau suivant sera utilisé par l'autorité contractante du contrat pour calculer le total des prix de la soumission soumis à l'**Annexe B** durant l'évaluation financière.

L'information dans la **pièce jointe 1** est inclus pour assister aux soumissionnaires de présenter leurs soumissions. L'inclusion de cette information dans cette demande de soumissions ne représente pas un engagement d'achat par le Canada. Ces informations sont fournies à titre indicatif uniquement. Le besoin initial est l'achat de 6,000,000 aiguilles bifurquées. On estime que 6 millions d'aiguilles supplémentaires pourraient être nécessaires au cours des cinq prochaines années.

1.0 Besoin initial (Prix unitaire ferme, tout inclus, par quantité)					
Aiguilles bifurquées qui répondre à toutes les exigences techniques décrits en détail sous l'Annexe A.	\$ _____ (Prix unitaire en CAD) (A)				
Quantité du besoin initial	6,000,000 (B)				
SOUS-TOTAL (A x B) Ligne 1 =	\$ _____				
2.0 Besoin optionnel, selon la demande					
2.1 Moyenne de la colonne 0 - 2 Millions. Pour l'achat de quantités d'aiguilles bifurquées supplémentaires selon les exigences techniques décrites en détail sous l'Annexe A dans chaque année indiquées.	Prix unitaire ferme, tout inclus, par quantité en \$CAD				
	Du 1ier avril, 2020 au 31 mars, 2021 (A1)	Du 1ier avril, 2021 au 31 mars, 2022 (A2)	Du 1ier avril, 2022 au 31 mars, 2023 (A3)	Du 1ier avril, 2023 au 31 mars, 2024 (A4)	Du 1ier avril, 2024 au 31 mars, 2025 (A5)
	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Moyen (A1 + A2 + A3 + A4 + A5)/5	\$ _____ (C)				
Quantité du besoin optionnel	2,000,000 (D)				
SOUS-TOTAL (C x D) Ligne 2 =	\$ _____				

2.2 Moyenne de la colonne 2,000,001 - 4 Millions. Pour l'achat de quantités d'aiguilles bifurquées supplémentaires selon les exigences techniques décrites en détail sous l'Annexe A dans chaque année indiquées.	Prix unitaire ferme, tout inclus, par quantité en \$CAD				
	Du 1ier avril, 2020 au 31 mars, 2021 (A1)	Du 1ier avril, 2021 au 31 mars, 2022 (A2)	Du 1ier avril, 2022 au 31 mars, 2023 (A3)	Du 1ier avril, 2023 au 31 mars, 2024 (A4)	Du 1ier avril, 2024 au 31 mars, 2025 (A5)
	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Moyen (A1 + A2 + A3 + A4 + A5)/5	\$ _____ (E)				
Quantité du besoin optionnel	2,000,000 (F)				
SOUS-TOTAL (E x F) Ligne 3 =	\$ _____				
2.3 Moyenne de la colonne 4,000,001 - 6 Millions. Pour l'achat de quantités d'aiguilles bifurquées supplémentaires selon les exigences techniques décrites en détail sous l'Annexe A dans chaque année indiquées.	Prix unitaire ferme, tout inclus, par quantité en \$CAD				
	Du 1ier avril, 2020 au 31 mars, 2021 (A1)	Du 1ier avril, 2021 au 31 mars, 2022 (A2)	Du 1ier avril, 2022 au 31 mars, 2023 (A3)	Du 1ier avril, 2023 au 31 mars, 2024 (A4)	Du 1ier avril, 2024 au 31 mars, 2025 (A5)
	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____	\$ _____
Moyen (A1 + A2 + A3 + A4 + A5)/5	\$ _____ (G)				
Quantité du besoin optionnel	2,000,000 (H)				
SOUS-TOTAL (G x H) Ligne 4 =	\$ _____				
3.0 Total Aggregated Bid Price					
Besoin initial	Somme de ligne 1	\$ _____			
Besoin optionnel	Somme de ligne 2	\$ _____			
Besoin optionnel	Somme de ligne 3	\$ _____			
Besoin optionnel	Somme de ligne 4	\$ _____			
Total de la soumission les taxes applicables sont exclus	Total de ligne 1 + 2 + 3 + 4	\$ _____			

N° de l'invitation - Sollicitation No.
6D024-193081/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
6D024-193081

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
pv960.6D024-193081

Id de l'acheteur - Buyer ID
pv960
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PIÈCE JOINTE 2 – INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

(D'après partie 3, article 3.3.1 et partie 6, article 6.6.3)

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA;
- Carte d'achat MasterCard;
- Dépôt direct (national et international);
- Échange de données informatisées (EDI); et
- Virement télégraphique (international seulement)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
6D024-193081/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
6D024-193081

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
pv960.6D024-193081

Id de l'acheteur - Buyer ID
pv960
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PIÈCE JOINTE 3 - LISTE COMPLETE DES ADMINSTRATEURS

(D'après partie 5, article 5.2.1)

Nom	Position
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____